



Informations générales sur les licences de compétition

Conformément à la décision prise lors de la 144^{ème} Assemblée des Délégués de la FSSA du 26 Novembre 2016 à Lausanne, les coûts de la licence de compétition s'élèvent désormais à CHF 50.00 par année. Cette augmentation de coûts est due au fait que la FSSA doit dès à présent assurer les retransmissions vidéo des régates nationales sur les distances normales de course. Cette décision s'applique à toutes demandes de licence à partir du 28 Novembre 2016.

Informations sur les licences de compétition 2021

Licences de compétition 2020 et 2021

Avec la perspective de régates nationales et de championnats suisses en 2020, il sera nécessaire pour les compétitrices et compétiteurs d'être en possession d'une licence de compétition 2020. Toutefois, comme « swissRowVideo » ne couvrira que les championnats suisses cette année, un rabais sera accordé à cette contribution pour 2021.

Règles pour les titulaires d'une licence de compétition 2020

- Les licences de compétition 2020 sont valables jusqu'au 31 décembre 2020
- Si le titulaire d'une licence de compétition 2020 reprend une licence pour 2021, cela ne lui coûtera que CHF 25.00, soit CHF 25.00 de redevance et CHF 0.00 de contribution à « swissRowVideo »
- SWISS ROWING renonce à une contribution de solidarité liée au coronavirus et/ou à une augmentation des frais d'inscription aux championnats

Règles pour les athlètes qui n'ont pas encore une licence 2020

- A partir du 1er juillet 2020, les licences de compétition 2021 seront disponibles au prix habituel de CHF 50.00, soit CHF 25.00 de redevance et CHF 25.00 de contribution à « swissRowVideo ».
- La licence 2021 sera valable jusqu'au 31 décembre 2021

Les règles suivantes s'appliquent aux tarifs susmentionnés

- Aucun montant ne sera remboursé aux clubs ou aux athlètes
- Si le titulaire d'une licence 2020 ne reprend pas de licence en 2021, sa contribution sera perdue au profit de SWISS ROWING ou pour couvrir le déficit de « swissRowVideo »